

L'AVS DOIT ETRE RENFORCEE AU LIEU D'ETRE DEMANTELEE!

Dominik Fitze, Dominik Fitze, coprésident de la Commission de la jeunesse de l'USS, secrétaire central Jeunesse syndicom

Il est clair pour nous, jeunes syndicalistes, que le démantèlement de l'AVS ne serait pas la bonne voie à suivre. L'AVS est l'assurance sociale la plus efficace et la plus équitable: elle est beaucoup plus avantageuse et efficace que la caisse de pension et le troisième pilier et garantit que nos parents et grands-parents vieillissent dans la dignité. Et que nous les jeunes, nous atteignons l'âge de la retraite sans nous retrouver dans une situation financière difficile.

Nous, les jeunes, nous sommes solidaires avec la génération de nos parents et de nos grands-parents, car tout individu a mérité de vivre dans la dignité. De plus, nous savons que la pauvreté touchant les personnes âgées nous nuit également. L'absurde est que la Suisse s'enrichit de plus en plus, alors que les rentes de vieillesse diminuent. Les faibles taux d'intérêt et bénéfiques des banques et des compagnies d'assurances du deuxième pilier démontrent de plus en plus les limites du principe de la couverture du capital. Et nous, les salarié-e-s, nous devons le financer en payant des cotisations de plus en plus élevées à la caisse de pension.

La situation est différente pour l'AVS. Grâce à l'ingénieux système de répartition, les rentes ne dépendent pas des marchés financiers, mais des prestations de travail et des performances économiques en Suisse. Les rentes AVS augmentent parce qu'elles sont régulièrement adaptées au renchérissement, contrairement aux rentes des caisses de pension. Pourtant, les rentes AVS ne suivent que partiellement l'évolution des salaires. De plus, les primes d'assurance-maladie en hausse grignotent une partie de plus en plus importante de la rente.

Il ne peut pas en être ainsi. Si les choses continuent de la sorte, une pauvreté généralisée chez les personnes âgées en Suisse risque de se propager. C'est pourquoi il est temps de relever les rentes AVS. La Commission de la jeunesse de l'USS s'est donc prononcée clairement lors de son congrès en faveur du projet d'initiative pour une 13e rente AVS. Les délégué-e-s de l'USS décideront encore cette année du texte final de l'initiative.

Il ne faut pas oublier le rôle important que joue l'AVS pour les femmes. En moyenne, les femmes ne perçoivent que la moitié des rentes des hommes dans le 2e pilier et environ un tiers des femmes ne touchent toujours pas de prestations du deuxième pilier. Les femmes ont donc tout particulièrement besoin d'une rente AVS solide. Aussi parce que l'AVS reconnaît le travail d'éducation et de prise en charge, contrairement au 2e pilier. Le relèvement des rentes AVS est donc particulièrement favorable aux femmes. Réduire les prestations AVS serait injuste et erroné. Et ce seraient les femmes qui en pâtiraient à nouveau! Raison pour laquelle il est hors de question de relever l'âge de la retraite des femmes.

A cela vient s'ajouter que l'AVS est l'option la plus avantageuse pour la prévoyance vieillesse. Nous, les jeunes, nous recevons une rente plus élevée pour chaque franc supplémentaire versé dans la caisse de pension. Dans le cas des caisses de pension, une bonne partie des cotisations va aux compagnies d'assurance et aux banques qui gèrent et investissent l'argent. Avec l'AVS, en revanche, plus de 90% des assurés perçoivent plus de rentes qu'ils ne versent de cotisations.

C'est pourquoi il est clairement dans notre intérêt de renforcer l'AVS. Grâce au système génial de répartition, l'AVS continuera à l'avenir de garantir une vieillesse dans la dignité. Comme l'exige la Constitution.

Par solidarité avec les générations précédentes – et en sachant que nous bénéficions également de rentes AVS plus élevées – les jeunes syndiqués s'engagent donc résolument en faveur de rentes AVS plus élevées. Le renforcement de l'AVS est le seul moyen de lutter contre la pauvreté des personnes âgées. Il NOUS garantit ainsi qu'à nos parents et à nos grands-parents de vieillir dans la dignité!

Renseignements:

- Dominik Fitze, 076 519 93 67, dominik.fitze@syndicom.ch